Conservatoire botanique armoricain de Brest (Siren : 252901947)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Brest
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	18/12/1986
Date d'effet	08/01/2010

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	24 Rue de Coat Ar Guéven
Distribution spéciale	BP 92242
Code postal - Ville	29222 BREST Cedex
Téléphone	02 98 33 50 50
Fax	02 98 33 50 06
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	216 077
Densité moyenne	990,45

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
29	Brest Métropole (242900314)	Métropole

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du FinistÃ¨re (222900011)
RÃ©gion Bretagne (233500016)
UniversitÃ© Brest Bretagne Occidentale (192903466)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales *Le Conservatoire botanique consacre, sur son territoire de compétence, son activité à la connaissance, la conservation, la valorisation du patrimoine végétal dans sa diversité. Le Conservatoire botanique contribue également à la conservation du patrimoine floristique international. Il entre également dans ses missions et dans le champ de ses compétences : - de participer au développement scientifique culturel et économique de son territoire de compétence, - de répondre aux besoins d'information, de formation, d'expertises et d'appuis techniques de tout organisme concerné par la gestion des espaces naturels, - d'assurer la gestion de collections et de fonds documentaires scientifiques, patrimoniaux et culturels en ce qui concerne le monde végétal, - d'observer et de suivre les espèces végétales invasives (pestes végétales), - de mettre à disposition des établissements de recherche et de tout opérateur de valorisation durable du patrimoine floristique, la matière première nécessaire et son savoir-faire et d'initier avec ces acteurs des programmes de recherche et de valorisation de cette matière première dans le respect des enjeux de conservation de la biodiversité. Dans le domaine de la flore sauvage et des espaces naturels, le Conservatoire botanique a vocation à être agréé par l'Etat comme conservatoire botanique national. A ce titre, ses actions sont conformes au cahier des charges des conservatoires botaniques nationaux. Dans ce cadre, il a également vocation à adhérer à la fédération des conservatoires botaniques nationaux. Dans le domaine du patrimoine végétal domestique, le Conservatoire botanique peut intervenir mais il le fera en étroite collaboration avec les organismes mandatés par les collectivités publiques pour coordonner leurs efforts dans ce domaine.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)